

- LA -  
**GAZETTE**  
DU BARREAU

« S I M U L E T S I N G U L I S »



« Mes Chers Confrères, Mes Chers Amis,

Un seul mot **MERCI** pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces deux années.

Ce numéro de notre Gazette étant déjà très riche, je ne souhaite pas « l'alourdir » d'un édito trop long.

L'aventure continue avec le Bâtonnier Philippe CANO ! Il compte sur vous, il compte sur nous pour que notre Barreau garde sa force, son unité et son humanité !

Je vous souhaite de passer un joyeux Noël ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année. »

## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

### DISCOURS M. LE BATONNIER COURBET

• Monsieur le Directeur de Cabinet de Madame la Préfète,

Je tenais à vous dire combien le Barreau d'Avignon et moi-même sommes sensibles à par votre présence qui marque l'intérêt que porte l'Etat à notre profession, pilier de la démocratie.

Le dialogue que Madame la Préfète a bien voulu initier, ensemble avec mon homologue Carpentrasien, est le signe d'une réelle volonté de mieux nous connaître et d'échanger sur nos préoccupations respectives.

Je tenais à vous en remercier.

• Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel,  
• Monsieur le Procureur Général,

Je vous sais attachés à nos traditions et votre présence nous honore.

Je tiens aussi à vous remercier chaleureusement pour la richesse de nos échanges toujours constructifs et respectueux des devoirs et prérogatives de chacun au cours de ces deux années.

• Monsieur le Président du Tribunal judiciaire d'Avignon,

Je tenais à vous remercier pour la qualité de nos relations et des travaux que nous menons ensemble.

Les projets concrétisés en concertation et en quelques semaines depuis votre (re)prise en main de la juridiction, tout comme notre ambition commune de tendre toujours davantage à l'amélioration des conditions de travail de notre communauté judiciaire, en sont la marque.

• Madame la Procureure de la République,

Madame la Procureure, nous avons pu, au cours de ces deux années écoulées œuvrer en totale confiance, chacun conscient du rôle qui est le nôtre au sein de notre juridiction. Je tenais à vous remercier publiquement pour la qualité des relations que nous avons pu instaurer et entretenir.

• Monsieur le représentant de Monsieur le Président du Tribunal de commerce,

• Madame la Présidente du Conseil de Prud'hommes

Je souhaite également vous associer à nos remerciements. Le barreau d'Avignon est évidemment très investi au sein de chacune de vos juridictions. Nous n'avons de cesse de progresser ensemble pour l'accomplissement de nos missions respectives.

Nous suivons naturellement les projets concernant le Tribunal des affaires économique en phase d'expérimentation.

Soyez assurés que nous n'aurons de cesse de savoir contribuer avec vous à l'œuvre de justice dans toute sa diversité.

• Monsieur l'adjoint au maire représentant Madame le Maire d'Avignon,

Je me réjouis de l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver ici même dans cette maison commune.

Nous savons la ville d'Avignon proche de son Barreau.

Il est des signes qui ne trompent pas.

La présence sur le blason de notre cité de deux gerfauts munis de grelots pour, dit-on, tenir éveiller ses édiles, ses magistrats, tout comme la devise de la ville « A bec et à griffes » sont le signe de l'attachement de notre cité et de ses habitants à ce que doit être une bonne défense.

Cela n'a pas échappé à l'ensemble de notre communauté.

• Monsieur le Président de l'Université d'Avignon

Il existe des liens étroits qui unissent votre Université et l'Ordre des avocats d'Avignon.

L'organisation de colloques, la participation croisée à certaines de vos manifestations ou de nos manifestations doivent se poursuivre.

Nos liens doivent se renforcer et je suis convaincu que nous saurons nous rapprocher encore davantage.

• Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outremer, Monsieur le Bâtonnier Bruno BLANQUER, Monsieur le 1er Vice-Président, Monsieur le Bâtonnier Jean-Raphaël FERNANDEZ, votre présence marque l'attachement porté par la Conférence à l'ensemble des Barreaux.

## **CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023**

### **DISCOURS M. LE BATONNIER COURBET**

Celui d'Avignon en est particulièrement honoré.

- Monsieur le Président de l'Union Nationale des CARPA, Monsieur le Bâtonnier Jean-Charles NEGREVERGNE, je tenais également à vous remercier pour votre présence, vous qui représentez l'organe technique de notre profession dont nous devons sans cesse rappeler l'importance en termes de prévention des risques et de sécurité.
- Mesdames et Messieurs les Magistrats,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres et Ordres Professionnels,
- Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités Civiles et Militaires en leurs grades et fonctions respectives
- Mesdames et Messieurs les Bâtonniers de la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Est et de la Corse, famille dans la famille, vous qui me faites l'honneur et l'amitié de votre présence
- Mes Chers Confrères,
- Mesdames, Messieurs,
- Mes Chers Amis,

Je sens plus que jamais aujourd'hui la difficulté de parler devant vous tant les sentiments en moi se bousculent.

Mélange d'immense fierté pour mon Barreau de vous savoir tous là en cette instant, si nombreux, présent pour nous, honoré de la marque et de l'intérêt porté à notre Barreau, mais aussi d'émotion à quelques jours de devoir clore ce mandat que vous m'avez confié.

Le Barreau d'Avignon n'a pas de rentrée solennelle. Cela me paraissait regrettable. J'ai donc imaginé pouvoir organiser en quelque sorte cette cérémonie « de sortie ».

Il fallait cependant trouver une occasion, un prétexte. J'ai immédiatement pensé à ce que d'autres barreaux organisaient : la cérémonie de passation du bâton.

Mais de bâton, jusqu'à mon élection, nous n'en n'avions pas.

J'ai donc eu le privilège de pouvoir en faire réaliser un par un de mes amis artisan menuisier, et de pouvoir l'offrir à notre Ordre.

Pour les Avocats ce bâton est un symbole fort. Porté justement par le Bâtonnier au cours des cérémonies et processions, il s'est peu à peu personnifié, incarné en lui.

Si l'on y réfléchit, le bâton, et donc le bâtonnier, est celui sur lequel on s'appuie durant la marche, celui qui nous permet de garder l'équilibre, le cap, d'avancer parce qu'on le projette en avant et qu'il joue un rôle moteur, celui qui nous protège parfois et nous permet aussi d'enlever quelques mauvaises herbes au passage.

J'ai voulu que le bâton du barreau d'Avignon porte gravé sur lui notre serment qui est le socle de l'exercice du métier d'avocat, pour rappeler les valeurs qui sont les nôtres, les obligations sur lesquelles nous devons nous appuyer : dignité, conscience, indépendance, probité, humanité.

Il est en frêne. Ce bois n'a pas été choisi au hasard. Je l'ai voulu comme un symbole. Certains parmi vous savent l'attachement qui est le mien au monde aérien et aéronautique. L'avion de Louis Blériot qui franchit le premier La Manche en 1909 était de ce bois, symbole de solidité puissante et d'immortalité, notamment dans les traditions scandinaves.

Traditionnellement dans nombre de barreaux cette cérémonie de passation du bâton se déroule dans les locaux de l'Ordre, entre avocats et en présence parfois de magistrats.

Toutefois, si l'enracinement dans le passé est important, il nous est apparu tout aussi nécessaire de savoir faire preuve d'innovation.

Nous avons donc considéré qu'il fallait pouvoir ouvrir cette cérémonie au plus grand nombre afin de pouvoir évoquer, à l'heure du bilan, les multiples facettes du rôle de l'Avocat et plus particulièrement des Avocats du Barreau d'Avignon.

## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

### DISCOURS M. LE BATONNIER COURBET

Nous avons voulu sortir du Palais, de la maison qui est la nôtre pour rappeler la diversité de nos actions ainsi que le rôle majeur que nous jouons au plan naturellement juridique, mais aussi économique, institutionnel et humain.

Si notre ADN premier est la défense, nous avons aussi ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire.

Etymologiquement avocat vient du latin « advocatus », de « ad vocare », « appeler auprès de », nous sommes ceux qui sont appelés auprès de.

On dit aussi de nous que nous sommes des « auxiliaires de justice ».

L'auxiliaire ne doit cependant pas être entendu de manière « péjorative », celui qui serait à la marge, une cinquième roue d'un carrosse de la justice parfois malmené.

Non, auxiliaire vient du latin « auxiliarius » : « venant en aide ».

(Vous le voyez), l'étymologie nous éclaire parfois de manière lumineuse.

Si notre ADN premier est la défense, nous avons aussi ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire.

Etymologiquement avocat vient du latin « advocatus », de « ad vocare », « appeler auprès de », nous sommes ceux qui sont appelés auprès de.

On dit aussi de nous que nous sommes des « auxiliaires de justice ».

L'auxiliaire ne doit cependant pas être entendu de manière « péjorative », celui qui serait à la marge, une cinquième roue d'un carrosse de la justice parfois malmené.

Non, auxiliaire vient du latin « auxiliarius » : « venant en aide ».

(Vous le voyez), l'étymologie nous éclaire parfois de manière lumineuse.

Les avocats sont ceux qui sont appelés « auprès de ceux qui en ont besoin pour leur venir en aide » !

Et la tâche est immense tant les besoins sont grands et diversifiés.

Mais les avocats et le Barreau d'Avignon ont des ressources !

Celles-ci sont parfois insoupçonnées et il convient de savoir les révéler tant la communication et les échanges me paraissent importants dans la société d'aujourd'hui.

Lors de ma prise de fonction, le CNB avait organisé la présence d'Avocats au Salon de l'Agriculture à Paris. Tenant à l'importance de l'activité agricole au sein de notre département il m'a semblé naturel de pouvoir en être. J'ai donc lancé un appel à candidature qui a été entendu et qui non seulement a permis à notre Barreau de pouvoir répondre présent, mais aussi à la SAFER locale de découvrir que nous comptons des spécialistes en droit rural sur notre territoire.

Lorsque j'ai voulu impulser la création du Colloque Droits et Théâtre en plein cœur du Festival d'Avignon, là encore nous avons découvert que notre barreau comportait des gens passionnés en la matière et qui ont su répondre présents.

Il en va de même à l'occasion de notre première participation à Cheval passion pour laquelle nous avons su mobiliser les confrères de notre barreau versés en droit équins.

Mais ce n'est pas tout concernant la journée des fiscalistes, là encore nous avons su mobiliser des ressources, tout comme à l'occasion du tout récent forum organisé avec le Tribunal de commerce et l'Association 60.000 rebonds, pour venir en aide aux chefs d'entreprises en difficultés.

Citons naturellement aussi les journées des Droits des femmes pour laquelle notre barreau s'est également mobilisé, tout comme les colloques organisés par l'association SOS AVOCATS D'ENFANTS qui font à chaque fois le plein, le dernier sur les violences intra familiales et le cyber harcèlement, mais aussi la participation du barreau aux différentes éditions des « Nuits du droit », les dernières sur la justice restaurative et la protection de l'environnement.

## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

### DISCOURS M. LE BATONNIER COURBET

Si l'on rajoute à cela la collaboration avec la CCI, les cercles animés par nos Confrères en droit du travail, en droit commercial, les Confrères spécialisés en droit administratifs, en droit fiscal, ceux qui pratiquent au quotidien le conseil aux entreprises en difficulté ou non, les formations dispensées par et pour les avocats du barreau, la participation à des émissions sur les radio locales, la dernière convention signée il y a moins d'un mois avec la Maison Mazarine, on s'aperçoit très vite de l'importance et du rôle du barreau dans la vie quotidienne locale en dehors même du palais.

L'accès au droit est fondamental pour l'ensemble de nos concitoyens, notamment pour les plus faibles, les plus démunis, ceux dont l'Etat est le seul patrimoine, comme aime à le rappeler Madame la Préfète.

Là aussi le Barreau d'Avignon est un acteur majeur au quotidien, au travers des actions menées avec le Centre Départemental d'Accès au Droit avec des consultations gratuites données sur l'ensemble du territoire du ressort du Barreau d'Avignon de Pertuis en passant par Cavaillon, Sorgues et Le Pontet pour ne citer qu'elles.

Nous intervenons aussi en milieu hospitalier que ce soit dans le cadre des hospitalisations d'office mais aussi des violences faites aux femmes ou aux enfants.

Naturellement, le droit et l'intervention des avocats ne s'arrête pas aux portes des prisons puisque nous intervenons au sein de celles-ci notamment pour les procédures disciplinaires mais aussi dans le cadre du point justice qui va être créé au sein de la Structure d'Accompagnement à la Sortie et des consultations qui y seront données.

Je dois ici souligner l'excellent qualité des relations que j'ai pu entretenir avec Monsieur Alexandre BOUQUET le directeur du Centre Pénitentiaire avec lequel le barreau a également signé une convention de partenariat avant l'été.

Vous le voyez le rôle, les fonctions et les interventions de l'avocat sont multiples. Elle ne se limite pas aux effets de manches dans les prétoires ou aux interventions en matière pénale.

Celles-ci demeurent toutefois fondamentales. Plus qu'ailleurs l'avocat y est le garant des droits fondamentaux de chaque individu et ce, qu'il soit du côté des prévenus, des accusés ou des victimes.

L'avocat est celui qu'on appelle dans les situations les plus critiques, lorsque tout vacille autour de soi.

Celui qui est la voix de ceux qui n'en ont pas, de ceux qui n'ont plus la force d'en avoir.

A ce titre, nous sommes non seulement les garants du droit mais aussi les garants de l'exercice effectif de ces mêmes droits.

Porter atteinte au rôle de l'avocat, vouloir le réduire, le limiter c'est en réalité porter atteinte à l'institution toute entière et par-delà celle-ci, porter atteinte à l'Etat de droit et aux droits de tous.

Comme je vous l'ai dit en commençant l'avocat est un pilier de la démocratie. Certains en sont bien conscients.

Ne vous y trompez pas. Plus de 600 confrères cette année ont été emprisonnés, torturés ou ont tout simplement « disparus » pour avoir voulu exercer leur métier.

Le pouvoir politique qui veut restreindre la liberté et les droits s'en prend de manière systématique aux avocats, tente de les bâillonner, de les faire taire.

C'est donc parfois au risque de sa propre liberté, et parfois même au risque de sa propre vie, que l'avocat, cet empêcheur de tourner en rond, se lève inlassablement pour défendre.

J'allais dire pour les défendre tous. Je préfère dire pour nous défendre tous.

Notre profession n'a de cesse de justement vouloir protéger et lutter contre ces atteintes.

## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

### DISCOURS M. LE BATONNIER COURBET

Nos institutions nationales, les barreaux ont su et savent encore et encore se mobiliser pour l'un des leurs. Non pas par corporatisme mais dans un souci de défense des droits et libertés de tous !

Que l'on songe à notre consœur Me Nasrin Sotoudeh incarcérée pour avoir voulu défendre un orphelin dont les droits les plus élémentaires étaient bafoués en Iran. La mobilisation internationale vient de permettre sa libération sous caution. Elle attend cependant encore son procès.

Que l'on songe encore à Me Hanane Al-Barassi, avocate libyenne, militante pour les droits des femmes, lâchement assassiné pour avoir dénoncé la corruption de l'appareil judiciaire dans son pays.

Rappeler cette réalité, rappeler leur nom, évoquer leur souvenir fait partie du devoir de mémoire qui est le nôtre.

Cela nous permet de nous souvenir du sens et de la portée des valeurs qui sont celle des Avocats et jusqu'où nous sommes parfois prêts à aller pour les défendre dans une société en constante évolution.

Car, comme vous le savez, la société évolue, c'est certain et je dirais tant mieux, l'immobilisme n'étant pas une fin en soi.

Rousseau a écrit cette phrase qui pour moi résume tout en la matière : « Devenus pauvres sans avoir rien perdu, parce que tout changeant autour d'eux, eux seuls n'avaient point changé. »

Tout est dit sur la permanente et nécessaire adaptation dont nous devons savoir faire preuve. Et note profession n'y échappe pas.

En termes d'évolution, il est un phénomène auquel il est actuellement difficile d'échapper, c'est l'IA.

On nous parle en effet de l'IA comme s'il s'agissait à la fois d'une nouveauté et d'une « fin ultime ».

Pourtant nous vivons déjà dans l'IA, peut-être pour certains sans le savoir, comme Monsieur JOURDIN.

Que sont en effet les pilotes automatiques de nos avions, les algorithmes bancaires, les calculateurs gérant les lignes de métro, les feux tricolores, la météo...

Les pilotes d'avions, les banquiers et même les météorologues existent encore. Ils ont su s'adapter, évoluer.

Cependant, parce que l'IA nous touche désormais au plus près et qu'elle se développe de manière aujourd'hui accélérée, on devrait s'en effrayer, s'en inquiéter.

Ce qui doit, en réalité, nous inquiéter ce n'est pas l'IA en elle-même, elle reste un outil.

Ce qui doit nous inquiéter, c'est ce que nous allons en faire, ce que nous allons en laisser faire, notamment en termes d'autonomie dont certains rêvent de pouvoir la doter.

Ce qui doit nous inquiéter, c'est une nouvelle fois l'illusion dont certains cherchent à l'affubler, celle d'un savoir universel et absolu, ceux qui cherchent à nous faire croire que si l'erreur est humaine, elle ne saurait être informatique, électronique.

Le véritable risque, me semble-t-il, est là.

Pour autant, les avocats eux aussi sont là et je reste convaincu que le développement de l'IA sera également source de développement de droits comme l'ont été finalement toutes les avancées techniques et technologiques.

Très vite le droit va retrouver toute la place qui est la sienne : droit à la révision de l'analyse par l'IA, droit à la confrontation des résultats entre IA concurrentes, droit à la mise à jour de celles-ci, responsabilité pour avoir trop utilisé l'IA ou pour ne pas l'avoir utilisée, pour avoir aveuglément cru en la réponse donnée sans la vérifier ou que sais-je encore, l'imagination des avocats est vous le savez sans limite.

Ainsi l'apparition de ce nouvel outil, qui va révolutionner nos pratiques, ne marque pas la fin de nos interventions au contraire, plus que jamais l'IA va renforcer notre rôle et sera synonyme d'Indispensable Avocat.

Si l'imagination est sans limite, le temps lui le demeure et vous avez fait preuve de beaucoup de patience en m'accordant votre écoute jusqu'ici.

## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

### DISCOURS M. LE BATONNIER COURBET

Je voudrais terminer en vous disant combien, comme Bâtonnier, j'ai été heureux de pouvoir servir mon Ordre, de tenter pendant ces deux années de lui rendre un peu tout ce qu'il m'a été donné durant ces 27 années d'exercice.

Vous dire combien nous pouvons et devons être fier du barreau d'Avignon, des membres qui le compose et de l'ensemble des actions menées au quotidien.

Vous dire également combien je suis heureux d'avoir pu recréer du lien, de la vie, du sens, du dialogue, des moments de joie et de convivialité entre nous.

Heureux encore une fois que tous les acteurs de la cité que nous sommes puissent aussi partager ce moment ensemble aujourd'hui.

Je tenais à remercier l'ensemble des membres du Conseil de l'ordre qui n'ont de cesse eux aussi d'œuvrer dans l'intérêt général, tout comme ceux du Conseil d'administration de la CARPA.

Mes remerciements vont aussi au personnel de notre Ordre et de notre CARPA sans qui rien ne serait possible.

Mon Cher Philippe avant de te transmettre ce bâton, permet moi un dernier mot.

La fonction à laquelle tu es bientôt appelée, et dont je suis convaincu que tu seras parfaitement la remplir au regard des qualités qui sont les tiennes, de ton énergie, est exaltante, captivante au sens premier du terme, elle est aussi chronophage, parfois stressante.

Alors, sache te ménager un peu et conserver avant tout ce « 5<sup>ème</sup> élément » qui compte tant pour nous qui sommes « appelés auprès des autres, pour leur venir en aide » : sache conserver toute ton humanité qui fait en réalité tout ce que nous sommes.

Et puisque nous partageons une passion commune pour le monde aérien, je terminerai par cette citation d'Antoine de Saint Exupéry :

“L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre.

Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre !”

Je te souhaite une belle mandature.

Je vous présente à tous mes meilleurs vœux.



## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

### M. LE BATONNIER ELU CANO

Mesdames, Messieurs, en vos grades, titres, fonctions et qualités tels que rappelés par le Bâtonnier COURBET,

Mes Chers Amis,

Cher Jean-Maxime !

C'est avec émotion que je reçois ce bâton à la forte puissance symbolique, ce par un acte que nous avons tous deux voulu **ritualiser, en public, et même hors de l'enceinte du Palais de Justice -choix qui a paru étrange pour certains.**

La suite de mon discours exposera les maintes raisons de ce choix commun, et je l'espère convaincra sur ce que le sens profond de cette cérémonie peut signifier pour notre Barreau.

Mais avant cela, permettez-moi d'adresser au Bâtonnier COURBET, les quelques mots de remerciements suivants :

Cher Jean-Maxime, nos échanges, et même ton mentorat au cours de ces six derniers mois constituent une transmission de savoir inégalée ; ce sans compter les maints conseils reçus, et sans doute à recevoir encore, des anciens bâtonniers - certains d'entre eux sont ici d'ailleurs, et je les en remercie aussi.

Tu m'as notamment appris qu'un Bâtonnier doit à la fois disposer du don d'ubiquité, d'une santé de fer, d'un calme olympien, d'une propension naturelle à savoir tout faire, d'une diplomatie sans faille : qualités dont tu as su parfaitement faire preuve, sans jactance, sans te mettre en avant.

Pour ces raisons, et tant d'autres que j'aurais pu rappeler, je tiens donc, devant vous tous, à exprimer ma sincère gratitude envers le Bâtonnier COURBET, qui a géré notre barreau avec sérieux, tout autant qu'il a su organiser une transition parfaite entre nos mandats respectifs.

Et, pour cela, le Bâtonnier COURBET doit recevoir nos applaudissements.

A destination maintenant de mon Barreau, dont je vois une belle représentation ici, je tiens à dire que ce passage de bâton symbolise à mon sens deux aspects importants de la fonction de Bâtonnier ; et je reprends pour l'occasion les propos d'un certain Michel GOUDET :

**D'abord :** « *le bâton, c'est le symbole de la transmission. En le remettant, on transmet l'expérience, la sagesse, et le devoir de guider* ».

J'ai ainsi pour tâche de **défendre mon Ordre, et ses intérêts supérieurs**, et non d'être à disposition de tel ou tel intérêt particulier.

**Ensuite et surtout :** « *Le bâton est aussi le pilier qui porte, la main amie qui soutient* ».

Ce bâton est donc un symbole de **solidarité**, il représente la **force** qui résulte de nos **efforts communs** ; et il rappelle au Bâtonnier qu'il doit constituer le **bouclier protecteur de ses confrères...mais pas leur « couverture** ».

Avant d'en venir à ma vision pour ces deux années à venir, permettez-moi de survoler rapidement avec vous quelques jalons de mon parcours, d'abord scolaire, puis professionnel :

Natif d'Avignon, j'ai été jeune élève à l'école St Charles (qui n'existe plus), puis au collège Champfleury, avant de terminer mon secondaire au Lycée St Joseph.

A l'issue d'études universitaires à Aix-en-Provence, après deux années de stage en qualité d'avocat collaborateur dans cette même ville, c'est sous l'impulsion, avec ma sœur et associée Corinne CANO, que nous unissons nos compétences et retournions sur nos terres avignonnaises depuis 1998, pour créer notre Cabinet.

Si je dois mon mandant à une élection récente de juin dernier, je pense que c'est aussi, sur un temps plus long, grâce à deux femmes qui partagent ma vie, mon épouse et ma sœur, que je suis à cette place aujourd'hui.

**CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023****M. LE BATONNIER ELU CANO**

A l'adresse de mon épouse, de ma sœur, et de toutes les femmes d'ailleurs, je me permets de contredire les propos d'ailleurs, évidemment datés, de Simone de BEAUVOIR, qui déplorait que : « *Socialement, une femme n'est rien sans homme* ».

Lysiane, permet-moi ici et maintenant, et il était temps, de faire une sorte de « coming out » - et de t'avouer que, socialement (notamment !), je n'ai été, je ne suis, et ne serai pas grand-chose sans toi...et encore moins pour ces deux années qui viennent ! Mon engagement à venir sera en effet aussi et indirectement le tien, tant le Bâtonnat est impactant dans une vie...

**D'engagements**, parlons-en, car cela fait longue date que je m'investis pour mon barreau :

- Intervenant dès l'année 2000, sous l'impulsion du Bâtonnier GONTARD, sur les ondes de France bleu Vaucluse,
- Elu au Conseil de l'Ordre sous les Bâtonnats de Louis-Alain LEMAIRE et du fort regretté Jean TANHAM il y a plus de 20 ans,
- Accompagnateur depuis 2007 de quasiment tous les bâtonniers dans les transitions technologiques, numériques, auxquelles notre profession était appelée à répondre,
- Formateur de mes confrères et des élèves avocats, à AVIGNON, à MONTPELLIER, et ailleurs, à l'utilisation des services numériques à disposition de notre profession,
- Et encore, intervenant entre le Palais et mon Ordre pour fluidifier nos échanges informatisés, **je n'ai eu de cesse de m'occuper d'intérêts collectifs intéressants ma profession, le plus souvent dans l'ombre.**

Le Bâtonnat à venir n'a rien de comparable à ces engagements passés. C'est un changement de nature, de dimension, de responsabilités, voire d'exposition auquel je serai confronté.

**Le plus important, quoi qu'il en soit : évoquer devant vous tous mes ambitions pour développer la cohésion, la force et la visibilité** de mon Barreau, pour renforcer sa **présence sur le territoire** vauclusien, et pour **défendre** encore le **périmètre d'action des Avocats avignonnais** :

A titre liminaire, et à l'adresse des Avocats avignonnais ici présents :

Ayons tous conscience que mon action, et mes projets à venir ne prendront forme qu'avec le concours actif, non seulement des 18 membres du Conseil de l'ordre que j'aurai l'honneur de présider, mais aussi de nombreux confrères qui s'impliquent dans la vie et les actions de notre Barreau, des différentes commissions, de nos associations, comme l'Union des Jeunes Avocats, l'Association MEDIATION 84, l'Association SOS AVOCATS d'ENFANTS, et même notre Association de football (pour ne citer qu'elles) !

Un Bâtonnier doit certes prendre la responsabilité de **donner le cap**, de fixer un objectif, de **défendre et porter la voix de son Ordre**, et même **d'arbitrer, voire de trancher** des situations problématiques, parfois dans la **solitude de décisions dures à prendre** ; mais solitude ne doit pas rimer avec isolement, et je compte bien imaginer avec mon Conseil de l'Ordre, avec nos associations, et toutes nos bonnes volontés confraternelles, maintes possibilités pour rendre notre Barreau plus **participatif, voire « co-constructif »** des actions importantes que je souhaite mener **pour mes confrères**, et nécessairement **avec mes confrères**.

Au fil des ans, j'ai été témoin d'un barreau d'AVIGNON qui, sous l'impulsion de ses Bâtonniers successifs, a déjà accompli des actions, des projets, qui s'inscrivent comme incontournables. Par exemple : nos interventions radios sur France BLEU VAUCLUSE ou RCF, notre colloque droit et théâtre, notre concours de l'éloquence, la nuit du droit, nos colloques en droit de la famille, nos interventions en droit de l'entreprise, aux journées d'informations en fiscalité, etc.

## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

### M. LE BATONNIER ELU CANO

Au-delà, le devoir d'un Bâtonnier est de rappeler **publiquement**, d'où cette cérémonie *ubi et orbi*, que les Avocats restent les seuls professionnels qui en tous domaines, de manière confidentielle, sécurisée, et en étant assurés pour cela, rendent le droit plus accessible pour tous, et peuvent encore porter les actions les plus appropriées pour que ces droits soient effectifs, devant toutes les institutions, les administrations, toutes les autorités, judiciaires ou non, nationales et européennes - voire internationales si nécessaires.

#### Qui d'autre que nous peut en dire autant ?

Je le dis, avec conviction : **personne d'autre n'a qualité, avec de tels niveaux d'excellence, d'exigence, d'autorégulation et même de contrôle que sont les nôtres, pour apporter conseils, défense, en toute confidentialité, indépendance, et sécurité.**

Rappelons-nous à ce titre que notre Barreau, comme tant d'autres, a lutté pour préserver nos **valeurs fondamentales**, a su manifester pour **préserver un accès à l'aide juridictionnelle**, voire même un **accès à des juridictions fortes et indépendantes**, parfois aux côtés, récemment, de magistrats, et encore de greffiers – et que cela ne doit pas être oublié.

**Qui d'autre que les Avocats** défendent, si besoin dans la rue, aux côtés de tous les personnels de justice, les greffiers, les magistrats, et assistants de justice, **un état de droit, une justice indépendante de tous intérêts purement économiques ?**

Avez-vous vu défiler d'autres professionnels, voire des professionnels du droit aussi tonitruants que nous à vos côtés, pour défendre **une justice pour tous, et un véritable Etat de droit ?**

Je ne le pense pas.

Il est clair en tous les cas que, jamais vous ne verrez les dirigeants des plateformes numériques, voire d'autres professions, réglementées ou pas d'ailleurs, défendre physiquement, **une justice de qualité, une justice pour tous, une justice libre de toutes pressions, et surtout indépendante.**

Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent ce que nous nommons tous **les braconniers du droit**, tous ceux agissant ici, ou ailleurs, des annonceurs sur le bon coin aux *legaltechs* et autres *world companies* ; et qui n'ont pour seul objectif, que de s'accaparer ce qui pour eux, n'est qu'un « pan lucratif de l'activité économique ».

Je souhaite maintenant partager avec vous ma **vision positive, tout autant qu'offensive, pour l'avenir** de notre barreau :

Je souhaite donner à l'Avocat avignonnais **toute la place qui doit être la sienne dans la cité**, je souhaite promouvoir le rôle **fédérateur et positif** qu'il joue, et doit encore plus manifester dans notre territoire - **et pas seulement dans le système judiciaire !**

Nous les Avocats, libres, indépendants, respectueux d'une déontologie, nous travaillons dans maints domaines, certes de manière visible, en robe, au sein du Palais de Justice ; mais tout autant et sans doute de plus en plus, de manière moins visible, en costumes de ville, en dehors de ce Palais.

**Cela justifie de plus fort que cette cérémonie de passage de bâton se déroule au sein de cette magnifique salle des fêtes de notre maison commune : ne voyons plus seulement l'Avocat comme un auxiliaire attaché à son Palais de Justice ; voyons-le aussi comme un partenaire dans tous les actes de la vie, de ceux qui nécessitent une expertise juridique sérieuse - et nombreux sont ces actes, parfois bien éloignés de ce Palais.**

Notre barreau d'AVIGNON regorge de talents exceptionnels dans tous les domaines du droit. Et, évidemment, car je suis un vauclusien éclairé, et que je vois parmi vous Monsieur le Bâtonnier Emile-Henri BISCARRAT et Mme le Bâtonnier Martine PENTZ, respectivement Bâtonnier et Bâtonnière élue du Barreau de CARPENTRAS, ces talents sont présents dans tout notre département !

## CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023

M. LE BATONNIER ELU CANO

Nos confrères vauclusiens sont compétents, créatifs et engagés ; et mon premier devoir, celui que je dois à mon Barreau, sera de **mieux faire connaître ceux du Barreau d'AVIGNON.**

Nous sommes forts de 330 confrères environ, outre une trentaine d'avocats honoraires au sein de notre Barreau - nous sommes donc peu ou prou 360 Avocats à Avignon.

360, quel beau chiffre : en aéronautique, une passion de jeunesse, c'est à la notion de « tous les azimuts » auquel ce chiffre peut être associé !

Oui, être Bâtonnier, c'est affirmer sans forfanterie, mais sans vergogne non plus, que nous, **avocats au Barreau d'AVIGNON**, avons **vocation à être partout !**

Je crois fermement en l'importance de la présence physique, pour ne pas dire organique, des **avocats sur leur territoire.**

A la suite des actions des Bâtonniers qui m'ont précédé, dont le Bâtonnier COURBET, je veux amplifier les relations de mon Barreau avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales, toutes les associations, organisations et les institutions qui, de près ou de loin, s'attachent à **rendre les droits accessibles et effectifs, pour tous.**

Vous l'avez compris, je veux **renforcer nos liens et notre impact sur le terrain.**

Je souhaite surtout qu'à la virtualisation des pratiques judiciaires et juridiques, à tout ce qui les désincarne, voire les déshumanise, nous maintenions toujours comme centrale, la notion de **proximité de l'Avocat avec ses multiples interlocuteurs.**

**Des Avocats de chair et d'os ; car le droit, c'est la vie !**

Au risque encore de recycler un slogan déjà éculé, je veux aussi « **penser global** », mais « **agir local** ».

La récente convention signée par mes soins sous délégation du Bâtonnier COURBET, pour mon Barreau, avec l'Hôpital d'AVIGNON pour de prochaines interventions d'avocats, au sein même de la Maison MAZARINE, qui prend en charge les violences intra-familiales, constitue un acte fort en vue de mon début de mandat, en ce sens.

Quel est en effet notre objectif commun, quelles que soient les actions que nous portons : **assurer la paix sociale.**

Comment y parvenir : par un accès égal aux droits pour tous, évidemment. Mais aussi par la prise en main de notre avenir en employant les outils, encore trop peu usités, du droit collaboratif, des modes amiables de règlements des litiges ; et même, de la contractualisation dans nos territoires, du droit.

A ceux qui pensent encore que la loi aurait un « effet magique », à ceux qui imaginent des textes si incompréhensibles qu'ils nécessitent de plus en plus souvent des circulaires explicatives -voire, pire, interprétatives !-, à ceux qui légifèrent sans s'inquiéter ni des effets, ni des impacts différenciés sur nos territoires de textes monolithiques, à ceux qui réforment sans se soucier des moyens humains et matériels, des financements nécessaires à l'action publique (dont celle judiciaire) ; à ceux qui pensent que trancher un litige est nécessairement facteur de paix sociale (les mots « trancher » et « paix » étant, comme le vinaigre et l'huile, parfois difficilement miscibles)...je dis :

## **CEREMONIE DE TRANSMISSION DU BATON DU 19 DECEMBRE 2023**

**M. LE BATONNIER ELU CANO**

Pour continuer à faire « société » à notre niveau local, emparons-nous des rares espaces de liberté qu'il peut encore nous rester ; contractualisons nos pratiques, notamment judiciaires, et plus largement les droits dont nous avons encore la libre disposition dans tous les secteurs juridiques !

Pardonnez cet anglicisme, mais je veux, dans ma ville, pour mon département, substituer, à la logique du « top down », celle du « down top » !

**En définitive, la synthèse de mon discours, si elle devait être ici effectuée, serait la suivante :**

**Les Avocats vauclusiens, acteurs de proximité, experts dans toutes les matières juridiques, constituent au quotidien, des facteurs majeurs de paix sociale, ce d'autant plus qu'ils agissent tout autant au sein des Palais de Justice, que partout au dehors.**

Ce sont pour ces raisons, que la profession d'Avocat communique actuellement, pour faire comprendre à tous les publics, que la justice n'est pas seulement judiciaire ; qu'elle ne doit plus, dans le sens commun, être résumée au jugement, à ce qui tranche, qui ne satisfait qu'une partie, voire aucune parfois.

**Mon projet donc, c'est mon barreau, mon territoire, nos activités en commun à développer, le tout pour améliorer le « vouloir vivre collectif », qui reste à mes yeux le seul dessein qui mérite d'être poursuivi, qui que nous soyons, d'où que nous venions, quelles que soient nos convictions, lorsque nous avons la charge d'être investis de mandats représentatifs.**

Albert Camus écrivait, dans sa « Lettre à un ami allemand » :

*« J'ai choisi la justice au contraire, pour rester fidèle à la terre...Ce monde a du moins la vérité de l'homme, et notre tâche est de lui donner ses raisons, contre le destin lui-même... »*

C'est avec donc **un humanisme optimiste et renouvelé**, que j'accepte ce bâton, et les responsabilités qu'il symbolise.

Merci.



## LA TRIBUNE DES JUNIORS

ME GUILAINE MICHEL

« Cette année-là

*Je plaidais pour la première fois*

*Le public ne me connaissait pas*

*Oh quelle année, cette année-là »*

2 janvier. Nouveau jeu de clés dans la poche.

Nouveau Cabinet, nouvelle embauche.

2 janvier, début de carrière pour un début d'année.

Cette année là donc, nous étions 11 jeunes D'Artagnan à rejoindre les quelques 341 autres Mousquetaires du Barreau d'Avignon. Mousquetaires sans épée, formant un tissu épais de robes accueillantes.

Un tissu de Consœurs et de Confrères qui nous ont vite appris avec bienveillance à s'asseoir sur nos angoisses pour tenir debout.

Pour cela plusieurs méthodes.

Se confier, s'entraider, se laisser tomber dans les bras de l'UJA, et tendre les bras à notre tour quand on le peut.

Pour 2 d'entre nous, Stéphane Drouart et moi-même, il y a l'intégration dans le Bureau de l'UJA. L'occasion de faire plein de rencontres aussi précieuses que nécessaires, et se faire le relais de l'UJA auprès de nos co-arrivants au Barreau.

Pour 2 autres, il y a une courageuse installation, réussie : Olivier Graf et Abdendi Allouch.

Et pour finir encore un duo, formé par ceux qui ont cumulé le baptême de Jeune avocat avec celui de Jeune Papa ! A Ugo Poizat et Théo Secondi, ainsi qu'à leur petite famille, toutes nos félicitations chers Confrères, chers Comp[è]res.

Et pour finir sans impair, en voilà 4 d'entre nous qui se sont lancés sur les planches du Chêne Noir pour le concours d'éloquence du Jeune Barreau : j'ai nommé Kim Rodriguez, Johanne Lescop, Théo Secondi et moi-même.

Pendant ces 12 premiers mois, nous sommes passés de dos d'ânes en trempins.

Il y a eu la découverte de la diagonale du vide, celle qui passe entre les honoraires facturés et la rémunération empochée. Sacré coup dur...SAFF. « C'est Non au BeneF »...On s'y fait un jour ?



Il y a eu le goût des racines, qu'il nous restait à manger après avoir payé de notre rétrocession minimale l'entière cotisation à l'Ordre.

Oui c'est exact, 960€ de rétrocession minimale nette (1600 € brut) x 3 mois = 2880 €. Pour une cotisation ordinale de 2500 € + 1000€ de frais d'inscription + 900€ de robe.

...Finalement ça ne fait pas si longtemps que ça que l'on a arrêté de manger des racines, dont l'arrière-goût amer vient tinter ces mots, indispensables.

Mais attention, ce n'est pas parce qu'on a appris à provisionner nos organes qu'on ne s'est pas amusés cette année !

Il y a eu toutes ces « journées remplies et parfois fatigantes, mais toujours intéressantes et stimulantes », pour citer Sabrina Besanger, la « grande diversité d'actions, la remise en question permanente » comme le relève Stéphane Drouart, la découverte de l'autonomie et l'indépendance précieuse qui est la nôtre, soulignée par nombre d'entre nous.

Pour 2024, au moins une perspective commune, CONTINUER ! Les collaborations entamées se poursuivront, 10 d'entre nous continueront à « clipater » sur les permanences pénales, et à se retrouver au rythme des formations et apéros UJA.

Rite initiatique éprouvé, machine à café repérée, 2024 nous sommes prêts.

Et maintenant, page blanche, robe neuve et tapis rouge pour les Arrivants !

## UNE ANNEE JUDICIAIRE SOUS LE PRISME DE LA VIOLENCE EN DROIT DU TRAVAIL

ME BENEDICTE ANAVARLAUD

L'année 2023 se termine presque.

Et avec elle, sonne l'heure des bilans de toute sorte.

Sous les chiffres judiciaires, des vies, des destins heureux ou abimés, de colères, des larmes et, surtout, l'espérance.

Cette année 2023 est marquée par une grande violence, qu'elle soit internationale, nationale, sociale, pénale ou économique.

Je retiens ce prisme pour vous proposer une synthèse des événements judiciaires m'ayant marqué cette année en droit du travail.

Les violences au travail d'abord.

Qu'elles reposent sur des éléments de discrimination, d'inégalités de traitement ou de comportements inappropriés, elles imprègnent les relations de travail, qu'elles soient inter individuelles ou structurelles.

A noter, l'adoption par l'Assemblée nationale ce mercredi 6 décembre 2023 d'une proposition de loi visant à lutter contre les discriminations par la pratique de tests individuels et statistiques, notamment pour favoriser l'accès aux stages et à l'embauche.

Les inégalités homme-femme se retrouvent encore au cœur de l'entreprise et doivent nous interroger lorsqu'il s'agit de rémunérations inégales, de retours maternité et paternité rendus impossibles ou de gouvernances sexistes.

Que penser à ce titre du congé menstruel adopté en Espagne cette année et mis en place en France dans certaines entreprises.

L'exclusion de l'emploi en raison de la santé est évidemment une deuxième violence pour le salarié.

Force est néanmoins de constater que l'inaptitude reste le premier motif de licenciement en entreprise.

Cela risque de s'accroître si le glas de la rupture conventionnelle sonne véritablement, à l'instar de l'annonce ce dimanche 26 novembre 2023 de notre ministre du travail, nous informant que le gouvernement réfléchit à une suppression de la rupture conventionnelle.



Alors que depuis le 1<sup>er</sup> septembre déjà, les employeurs se sont vus appliquer un forfait social majoré de 20 à 30 % sur lesdites ruptures.

La violence de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle, qui tue et blesse, la promesse de réparation laissant parfois de jeunes travailleurs privés de leur capacité de travail, démunis et dans l'incompréhension d'une attente beaucoup trop longue.

Citons ici l'importante avancée de l'indemnisation en matière de faute inexcusable puisque désormais le salarié accidenté du travail ou reconnu en maladie professionnelle ne verra plus son déficit fonctionnel permanent déduit de sa rente en cas de reconnaissance de la responsabilité de son entreprise ( Cass. Soc. Ass plénière 20/01/23, n° 20-23673 R et 21-239347 BR).

Décision cohérente dès lors que la rente est forfaitaire et calculée selon le montant du salaire de l'assuré alors que l'indemnisation intégrale des préjudices implique que la réparation du déficit fonctionnel doit par nature demeurer indépendant du champ patrimonial

## UNE ANNEE JUDICIAIRE SOUS LE PRISME DE LA VIOLENCE EN DROIT DU TRAVAIL ME BENEDICTE ANAVARLAUD

La violence moins visible du contrat de travail.

Qui oblige tantôt l'employeur à trouver des solutions à la rigidité de l'ordre public social.

Tantôt le salarié à trouver secours dans le droit civil sur le terrain du dol ou de la violence.

jugé récemment néanmoins que n'encourt pas la nullité la rupture conventionnelle contractée dans un contexte de menace de licenciement pour faute lourde dès lors que le salarié n'a pas fait usage de son droit de rétractation.

Soc. 15/11/2023, n° 22-16957

Arrêt intéressant au passage pour ce qu'il dit aussi de l'initiative de la rupture conventionnelle, dont on peut comprendre également que le seul fait qu'elle provienne de l'employeur n'est pas de nature à la rendre nulle.

On observe corrélativement un assouplissement de la preuve à l'aulne d'une décision de la chambre sociale admettant la recevabilité d'une preuve illicite dès lors que le Juge estime qu'elle ne porte pas atteinte au caractère équitable de la procédure, que sa production soit indispensable à l'exercice du droit et proportionnée.

Cass. Soc. 08.03.23, n° 21-17802

Enfin, la violence de la procédure judiciaire.

Trop longue pour les salariés, trop couteuse pour les entreprises.

Qui ne se réjouiront pas de l'influence européenne marquée par un arrêt de la chambre sociale reconnaissant le droit à l'acquisition de congés payés durant les périodes de suspension pour arrêt de travail (jusque-là limitée aux suspensions d'origine professionnelle et à une période d'un an).

Soc. 13/09/2023, n° 22-17.340

L'année n'est pas encore terminée et les annonces ne manquent pas.

Sans doute, pouvons-nous souhaiter d'aider nos clients à trouver l'équilibre dans la relation de travail ou sa rupture, lequel me semble être le meilleur rempart contre la violence.

Sujet à retrouver en intégralité lors de la prochaine réunion du Cercle.

Date et lieux à venir.

## AVIS A LA POPULATION DES AVOCATS

### Membres actifs :

Anne BARTHELEMY

Anne DE ROBERT

Anne-Lise CHASTEL-FINCK

Anne-Séverine GAUDET

Cécile BISCAINO

Charlotte DUPONT

Latifa BOUTAHAR

Mélanie DE PRECIGOUT

Carine REDARES

Avec la participation  
exceptionnelle de Messieurs les  
Bâtonniers COURBET et CANO

## RECHERCHE DE MEMBRES ACTIFS COMMISSION FAMILLE & PATRIMOINE

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Si malgré les audiences, les injonctions, les conclusions et autres assignations à délivrer, les accédits, les rendez-vous clientèle, la gestion de vos cabinets, ... il vous restait quelques heures à perdre, venez les perdre avec nous.

Nous nous réunissons en général une fois par mois le lundi, pour planifier les petits-déjeuners à venir, échanger sur les difficultés procédurales et de fond rencontrées au travers de nos décisions, gérer la relation avec le Pôle Famille, dans un moment de convivialité.

Vous noterez qu'il n'est pas nécessaire de s'appeler Anne pour y participer, puisque cinq d'entre nous y ont été acceptées et Messieurs, vous pouvez y adhérer, sans être bâtonnier.

Vous intégrerez un groupe de discussions What's app (un énième !) pour des échanges juridiquement passionnants (les photos des vacances étant proscrites).

Il n'est pas nécessaire que je vous communique mes coordonnées, elles sont connues de vous tous.

Au plaisir de vos adhésions (gratuites),

**Carine REDARES**

## **BILAN & PERSPECTIVES : LA PREMIERE ANNEE DU NOUVEAU BUREAU DE L'UJA.**



Le 16 février 2023, nous nous réjouissons de reprendre les reines de l'UJA et avons à cœur de continuer à faire vivre l'association !

### **Défi réussi !**

Motivé et engagé, le bureau est heureux d'avoir organisé des événements importants pour la vie du barreau.

Sur le plan des festivités d'abord, l'UJA se réjouit de la traditionnelle matinée crêpes du 14 mars à laquelle de nombreux confrères, magistrats, greffiers et secrétaires ont répondu présents, de la chasse aux œufs organisée le 11 avril 2023 qui a rencontré un franc succès, de cette inoubliable soirée annuelle « *Retour en Enfance* » à l'Akwaba le 22 septembre 2023 ou encore de l'ambiance créée à la parlotte pour la journée d'Halloween !

L'année a également été rythmée par des After-work mensuels au bar Le Pipeline ainsi qu'au Kabarouf...

Nous sommes heureux d'avoir constaté que tous ces événements n'ont fait que renforcer la cohésion du barreau et ont permis de mieux nous connaître et tisser des liens forts entre nous !

Nous clôturerons l'année **le vendredi 22 décembre 2023 à ABRACADABRA pour fêter Noël avec vos familles**, soirée au cours de laquelle les lutins de l'UJA et le Père Noël distribueront des cadeaux aux enfants du barreau.

Nous avons hâte de vous retrouver pour cet incontournable moment !

Sur le plan de la formation, l'UJA a réussi à réunir la profession autour de 9 formations en déontologie, droit pénal et protection sociale cette année.

Nous espérons que celles-ci ont pu être utiles à chacun d'entre vous et continuons nos recherches pour organiser des formations originales et inédites !

Enfin, sur le plan plus syndical de la défense des intérêts des jeunes confrères de notre barreau, le bureau de l'UJA rappelle que sa porte est ouverte et qu'il est à l'écoute de tous les jeunes confrères qui en auraient besoin !



## **BILAN & PERSPECTIVES : LA PREMIERE ANNEE DU NOUVEAU BUREAU DE L'UJA.**

A ce titre, nous sommes heureux d'avoir rejoint la Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats (FNUJA) lors du merveilleux week-end décentralisé qu'elle a organisé à Avignon à cet effet les 6,7 et 8 octobre dernier.

Pour rappel, la FNUJA a plusieurs objectifs : rassembler les jeunes barreaux de toute la France, coordonner leurs actions, représenter, assister et défendre l'ensemble de la profession d'avocat, notamment devant nos institutions.

Elle a bien d'autres missions encore ...

Nous avons hâte d'apprendre et de travailler avec la fédération.

Nos jeunes confrères peuvent alors être assurés de notre dynamisme et de notre force de travail afin de continuer de défendre leurs intérêts avec l'appui de ce formidable outil qu'est la FNUJA désormais !

En 2024, l'UJA continuera à faire vivre le Barreau en se mobilisant au sein de la FNUJA, en développant de nouvelles formations et en continuant d'organiser des événements !

Surtout, nous nous consacrerons à la préparation de la REVUE DE L'UJA que nous espérons pouvoir réaliser à la fin de l'année !!

**A cet effet, nous lançons un premier appel à candidatures !!! Nous prions tous les confrères qui ont envie de participer de quelque façon que ce soit à la revue de bien vouloir se manifester auprès de l'un des membres du bureau !**

**Préparez-vous !**



## PENSE BETE...

COURRIELS PARUS, LIENS DE FORMATION

Vous pouvez retrouver l'ensemble des parutions du Bâtonnier sur le site :

<https://barreau-avignon.avocat.fr> (connexion avocat, rubrique « ressources »)

Formations CNB : <https://www.cnb.avocat.fr/fr/les-e-learning-concus-par-le-cnb>

Conseil de l'Europe : <https://help.elearning.ext.coe.int/>

Centre de recherche sur les Relations entre les >Risques et le Droit : <https://www.c3rd.fr>

EDA : <https://www.edacentresud.com/catalogue>

PRENEZ SOIN DE VOUS, ET DE VOS PROCHES

PASSEZ D'EXCELLENTE FETES DE FIN D'ANNEE

